

désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne Madame GEFROY Rachel en tant que correspondant défense.**

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

3 -Désignation du représentant de la commune au sein de l'Agence Départementale d'aide aux collectivités locales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après le renouvellement du Conseil, il doit être nommé un représentant de la commune pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Désigne Madame GEFROY Rachel en tant que représentant de la commune au sein de l'ADAC

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

4 -Désignation du membre de droit au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Centre Social (Centre Jules Verne)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Désigne les membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'association de Gestion du Centre Social de Ballan-Miré :**

Membre de droit titulaire : **Amaury TAYON**

Membre de droit suppléant : **Chrystèle BERTRAND**

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

5 -Délégation consentie au maire, précision de la préfecture

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a envoyé un courrier concernant les délégations consenties au maire en applications de l'article L .2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La préfecture observe que le Conseil Municipal n'a pas fixé de limites en ce qui concerne les points 15,21,22,26 et 27. Il s'agit de l'exercice du droit de préemption, des demandes de subventions à tout organisme ainsi que la demande d'autorisation de démolition de biens communaux.

Le courrier précise que dans ce cas la jurisprudence en la matière a estimé que dans un tel cas l'assemblée est réputée avoir donné une délégation générale au maire en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte de la lecture de ce courrier**

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

6 – Renouveaulement de la commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un (des) membre(s) de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE**, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

(pour les communes de + de 1000 habitants : le quorum sera atteint lorsque les 3/5 des membres seront présents)

Titulaire	Liste	Suppléant (pas obligatoire)
François FOURMENT	1 ^{ère} liste	
Cynthia FROBERT	1 ^{ère} liste	
Brahim BELGNAOU	1 ^{ère} liste	
Hervé SOUMAT	2 ^{ème} liste	
Virginie THEOT	2 ^{ème} liste	

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

INTERCOMMUNALITE

7 – Renouveaulement de la convention de mise à disposition ascendante et descendante de service entre la commune de Villandry et Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve l'avenant cadre à la convention de mise à disposition ascendante et descendante de service ou partie de service entre la commune et Tours Métropole Val de Loire
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention initiale de mise à disposition ascendante de service ou partie de service entre la commune et Tours Métropole Val de Loire.

ABSTENTIONS : 0	POUR : 15	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

DIVERS

- Convention avec le service restauration de Ballan Miré. La commune de Ballan souhaite passer à 50 % de bio avant la fin de l'année ce qui occasionne un surcoût d'environ 4140 € pour Villandry. Le conseil demande une consultation plus systématique de l'organe de gestion et appelle à la vigilance sur la provenance des aliments.
- Appel à projet de l'école numérique, dossier déposé par la mairie, en partenariat avec la directrice de l'école, pour des équipements d'une valeur estimée à 5 100 €.
- Les sanitaires de l'école, point fait sur l'avancement des travaux.

- Les travaux de la mairie : point fait sur l'avancement, demande de renforcer la sécurisation du chantier.
- Le problème des chats errants : La SPA a donné son accord pour mener une campagne de stérilisation des chats « libres » sur Villandry, sous réserve de recruter des bénévoles prêts à effectuer cette mission. La mairie a communiqué sur ce recrutement.
- La gendarmerie propose une intervention sur le dispositif de type « voisins vigilants » voir si possible dans la semaine prochaine lors de la réunion de travail du conseil
- Campagne de sensibilisation aux gestes barrières proposée par la Métropole. Le slogan imaginé pour Villandry ne convainc pas, recherche d'idées pour un slogan plus appropriée.
- Plan Communal de Sauvegarde : à réactualiser lors de la prochaine réunion de travail du conseil
- Etat des lieux de la voirie : priorité à réaliser avant la fin du mois pour chiffrage.
- Un fossé sur la D7 saturé de végétation et à risque de débordement en cas de pluie.
- Intégration des deux conseillers municipaux de l'opposition dans les commissions :
Hervé SOUMAT : Vie associative et Culturelle
Urbanisme et aménagement du territoire
Voirie bâtiments et espaces verts
Virginie THEOT : Finances et développement économique

La séance est levée à 22h00

Fait en mairie, le 16 septembre 2020
Affiché le 17 septembre 2020,

Le maire,
Maria LÉPINE